NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DONNEES FINANCIERES ESSENTIELLES

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le vote d'un budget communal répond à quelques principes :

- Le budget est voté pour l'année civile mais il peut être voté jusqu'au 15 avril. Le Compte Administratif 2016 et le budget 2017 ont été votés le 13 avril 2017.
- La commune compte 3 budgets :
- Budget général qui retrace de nombreuses activités communales (centre de loisirs, activités périscolaires, équipements sportifs et culturels, entretien des voiries et espaces publics, administration,...) financées essentiellement par les dotations de l'Etat et les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti).
- Budget du domaine funéraire (gestion des cimetières : création de caveaux, cavurnes et colombarium)
- Budget du lotissement Arruntza Gaina (réalisation d'un lotissement communal de 4 lots)
- Chaque budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement.
- Le budget principal doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.
- La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

L'effort demandé depuis plusieurs années aux collectivités est maintenu. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) baisse une nouvelle fois de 2.36 milliards d'euros. C'est la dernière tranche de contribution au redressement des finances publiques.

Un retour de l'inflation en raison de la remontée des cours du pétrole est à attendre aux alentours de 1.40%. Quant à la croissance, elle devrait atteindre 1.20% en 2017.

Au niveau des marchés bancaires, il faut noter le maintien de taux d'emprunts toujours très bas. Les perspectives restent stables avec une possible poussée pour les taux obligataires en 2017.

Depuis quelques années, la commune doit faire face à une diminution drastique des dotations versées par l'Etat : ce dernier, dans le cadre de son plan d'économie, aura déséquilibré le budget communal de 313 000 € par la baisse de la DGF entre 2013 et 2017. La Commune d'Ustaritz aura également perdu une part de sa dotation solidarité rurale (145 000 € de 2012 à 2015). Parallèlement la Commune d'Ustaritz est soumise à la loi SRU depuis 2012 et doit atteindre le quota de 25 % de logements sociaux à l'horizon 2025. Tant que ce seuil n'est pas atteint, des pénalités sont appliquées (68 608 € en 2017) ; la participation communale à la réalisation des logements locatifs sociaux (3% du prix de revient) représente 106 707 € de dépenses de fonctionnement en 2017.

Dans ce contexte, la gestion des coûts et la recherche de financements sont essentiels : les comptes 2016 ont été ainsi maitrisés et ont permis de dégager un excédent de fonctionnement de 541 053 € mais un

déficit d'investissement de 138 501 € du fait du décalage de réalisation entre les travaux et les cessions d'actifs.

Le budget 2017 a été établi avec la volonté :

- De poursuivre la maitrise des dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services.
- De rembourser les prêts court-terme et assurer progressivement le désendettement de la commune d'Ustaritz.

Section de Fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 354 309 € ; elle intègre les éléments suivants :

- Le transfert de la compétence Piscine Landagoien à la CC Errobi au 30/12/2016 et depuis le 01/01/2017 à la nouvelle Communauté d'Agglomération Pays Basque (les frais de fonctionnement et les charges de personnel sont impactés par ce transfert).
- La poursuite du remboursement partiel des prêts court-terme (réduction des intérêts à payer)
- La maîtrise des dépenses de personnel

Le budget communal doit faire face à de très fortes contraintes :

- la baisse de la DGF et de la DSR (450 k€ / an par rapport à 2011)
- le prélèvement Loi SRU (68 608 €) et la participation à la réalisation de logements locatifs sociaux (3%) (106 707 €)

Malgré ces contraintes le budget de fonctionnement est équilibré sans hausse de la fiscalité communale

> Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 7 779 844 €.

Les programmes retenus au titre des fonds de concours alloués par la Communauté des Communes ERROBI se poursuivent.

Le recours à l'emprunt d'équilibre 2017 s'élèvera à 424 998 €.

L'endettement communal qui atteint 6 047 845 € fin 2016 (hors prêts-relais) sera ramené fin 2017 à 5 632 843 € pour les emprunts moyen-long terme.

Le budget d'investissement 2017 est composé principalement des opérations suivantes :

- Gare coworking
- Travaux d'accessibilité sur plusieurs bâtiments communaux (2ème année)
- Réfection d'un tronçon rue Hiribehere, du fronton et de sa place.
- Réalisation d'un cheminement piétonnier jusqu'à la Gare
- Etxeparea : travaux de vrd et espaces verts
- la réalisation d'un lotissement communal « Arrauntza Gaina » au quartier Arrauntz (4 lots à bâtir)

Les recettes sont constituées d'un emprunt d'équilibre de 424 998 €, du versement du solde des fonds de concours de 1 009 069 €, de subventions d'Etat, Région et Département, de la cession de terrains (1 717 771€), du remboursement du FCTVA et des recettes d'amortissements.







